

Réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2016
20h00
Convoqué le 23 mars 2016

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, MM CHINCHILLA Pedro, ESCOFFIER Marcel, Mme EYNARD Edith, MM. FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, Mme GUIRIMAND Marie-Odile, M. HAINZELIN Pierre, Mme LEBON Ludivine, MM. MORIN Christian, MILESI Pascal, Mme PERROT Tiffany, M. RAMBAUD Guy, Mmes TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : Mme MILLAR Armelle (procuration à Mauricette VALLET), M. DUC MAUGE Michel (procuration Tiffany PERROT), M. Jean-Daniel LAFOREST (procuration à Christian MORIN)

Monsieur Hervé GONTIER a été élu secrétaire.

Le Maire fait part du décès de Monsieur André LAFOREST, père de Jean-Daniel, conseiller municipal. Un hommage lui sera rendu mercredi 30 mars à 10h30 à la Parenthèse.

1- Approbation compte rendu du 8 février 2016 :
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- Vote comptes administratifs 2015 : commune, eau et assainissement :

Madame Isabelle VIGNON, adjointe en charge des finances présente les comptes administratifs.

Monsieur MORIN quitte la salle au moment des votes

Commune	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	2 199 677,78 €	2 666 670,78 € (dont 258 765,84 € résultat reporté 2014)
Section d'investissement	1 308 086,60 € (dont 731 436,97 € déficit reporté 2014)	1 121 278,23 €
TOTAL CUMULE	3 507 764,38 €	3 787 949,01 €
Excédent de fonctionnement		466 993,00 €
Déficit d'investissement	- 186 808,37 €	
Résultat exercice 2015		+ 280 184 ,63 €

Le compte administratif du budget commune 2015 est adopté à l'unanimité

Eau	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	198 812,39 €	313 558,53 € (dont 127 597,17€ excédent 2014 reporté)
Section d'investissement	20 473,83 €	55 521,41 € (dont 25 816,21 excédent 2014 reporté)
TOTAL CUMULE	219 286,22 €	369 079,94 €
Excédent de fonctionnement		35 047,58 €
Excédent d'investissement		114 746,14 €
Résultat exercice 2014		+ 149 793,72 €

Le compte administratif du budget eau 2015 est adopté à l'unanimité

Assainissement	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	391 382,82 €	416 974,36 € (dont 30 348,12 € excédent 2014 reporté)
Section d'investissement	40 004,76 €	234 331,18 € (dont 182 357,18 excédent 2014)
TOTAL CUMULE	431 387,58 €	651 305,54 €
Excédent de fonctionnement		25 591,54 €
Excédent d'investissement		194 326,42 €
Résultat exercice 2014		+ 219 917,96 €

Le compte administratif du budget assainissement 2015 est adopté à l'unanimité

3- Approbation comptes de gestions 2015 : commune, eau et assainissement :

Les comptes de gestions dressés par le Receveur Municipal pour les budgets commune, eau et assainissement sont approuvés à l'unanimité.

4- Affectation de résultats budgets commune, eau et assainissement :

Commune : il est proposé de solder le déficit d'investissement soit **186 808,37 €** L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **280 184,63€**

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Eau : la section d'investissement présentant un excédent de **35 047,58€**. L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **114 746,14€**.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Assainissement : la section d'investissement présentant un excédent de **194 326,42€**. L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **25 591,24€**.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

5- Budgets primitifs 2016 :

Madame Isabelle VIGNON, adjointe en charge des finances et Monsieur Christian MORIN, Maire présentent les budgets primitifs.

* **Commune :** Le budget primitif 2016 s'équilibre à 2 616 116,63 € en fonctionnement et à 768 156,00 € en investissement, sans emprunt nouveau. Avec une d'augmentation de la fiscalité de 5% (voir point suivant).

Le budget primitif commune 2016 de la commune est adopté par 18 voix pour, 4 contre (MM ESCOFFIER, CHINCHILLA, HAINZELIN, Mme TEZIER) et 1 abstention (Mme GUIRIMAND).

* **Eau :** Le budget primitif 2016 s'équilibre à 301 517,14 € en fonctionnement et à 148 094,72 € en investissement sans emprunt.

Le budget primitif eau 2016 de la commune est adopté à l'unanimité

* **Assainissement :** Le budget primitif 2016 s'équilibre à 413 178,54 € en fonctionnement et à 313 785,83 € en investissement sans emprunt

Le budget primitif eau 2016 de la commune est adopté à l'unanimité

6- Vote du taux des contributions directes :

Afin de retrouver une Capacité d'AutoFinancement (CAF) positive en fin d'exercice 2016, le Maire propose d'augmenter le taux d'imposition de 5%. Il précise que cette mesure sera transitoire car, dans le cadre de la fusion des intercommunalités, une révision des attributions des compensations va être engagée. Une CAF positive est également le levier pour des recherches de financement.

Les taux proposés pour 2016 sont de :

- 14,27% pour la taxe d'habitation
- 22,08% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 68,65% pour taxe foncière sur les propriétés non bâties

Une discussion s'engage entre les conseillers pour évaluer la nécessité de cette décision. Le Maire souligne la particularité de la situation, résultat des baisses subies des DGF et du poids des réalisations d'emprunts pour la salle polyvalente La Parenthèse.

Mr ESCOFFIER préfère que la commune s'abstienne de travaux d'investissement plutôt que d'augmenter la pression fiscale déjà lourde et Mme TEZIER estime qu'il n'est pas honteux d'attendre.

Le Maire rappelle que les subventions obtenues pour la mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales déjà prorogées 2 fois seront caduques si les travaux ne sont pas réalisés avant la fin de l'année 2016. Si la commune a la capacité budgétaire (sur les budgets eau et assainissement) de les financer, elle n'a pas actuellement celle d'assurer (sur le budget commune), les travaux de voirie concomitants.

.../...

Les taux proposés sont mis au vote approuvés par 18 voix pour, 4 contre (MM ESCOFFIER, CHINCHILLA, HAINZELIN, Mme TEZIER) et 1 abstention (Mme GUIRIMAND).

7- Travaux ONF :

Les travaux prévisionnels 2016 en forêt communale présentés par l'ONF sont et inscrits au budget à l'unanimité pour un montant prévisionnel de 5 940€ TTC.

8- Vente des coupes :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour mettre en vente sur pied en 2016, par les soins de l'Office National des Forêts, les coupes dans les parcelles n°1, 3 4, 12,13 et 14,15 invendues en 2015.

9- Versement participation école Jeanne D'Arc :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser à l'école Jeanne d'Arc 15 939,00 € correspondant à la participation communale année scolaire 2015/2016 due pour les enfants Saint-Jeannais scolarisés en primaire et maternelle à l'école Jeanne D'Arc selon détail ci-dessous :

- pour le primaire : 6 193 €
 - 563 € x 11 = 6 193 €

- pour la maternelle (à partir de 3 ans) : 9 746,00 €
 - 886,00€ x 11 = 9 746 €

Cette somme sera versée en 2 fois : 10 000,00€ au mois d'avril, le solde actualisé au mois de juillet afin de prendre en compte les éventuels départs et arrivés d'élèves en cours d'année.

10- Subventions associations :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser aux associations les subventions suivantes :

ACCR	1 000.00€
UCIA	2 000.00 €
Amicale Boule du Royans	300.00 €
FNACA	300.00 €
Pionniers du Vercors	300.00 €
Amicale Personnel Communal	1 900.00 €
Comité d'animation de la Matinière	800.00 €
Comité de jumelage	500.0 €
Comité des fêtes	3 000.00 €
Union Fédérale Anciens Combattants	450.00 €
Les Conciliateurs du Dauphiné	100.00 €
O.C.C.E (école Pasteur)	7 300.00 €
Coopérative scolaire (école maternelle) O.C.C.E	3 700.00 €
L'Estrade	1 000.00 €
Les Bobines du Royans	900.00 €
Comité des Laboureurs	2 000.00 €
Croix rouge	500.00 €
GEKOS	300.00 €
Royans d'Hier et d'Aujourd'hui	700.00 €
Tennis club	800.00€

TOTAL	27 850.00 €

11- Participation à la garantie prévoyance :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour fixer à compter du 1^{er} avril 2016 la participation mensuelle à 12 € par agent pour un temps complet dans la limite de 100% de la cotisation due par l'agent.

12- Demande de subvention au titre des amendes de police :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention au titre des amendes de police départementales pour la sécurisation de l'avenue de la Forêt de Lente pour un montant prévisionnel de travaux de 5 447,00€ HT.

13- Signature convention de proximité avec le centre Social :

Le Maire propose de poursuivre, en 2016, par convention, les actions entreprises depuis 2011 dans le cadre du projet d'animation de proximité et de développement local en partenariat avec le Centre Social « La Paz ». La participation communale s'élève à 7 216€.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention de partenariat en 2016 avec le Centre Social « La Paz » dans le cadre du projet d'animation de proximité et de verser la participation correspondante de 7 216€.

14- Signature avenant convention commune/fédération de pêche :

Par convention (dite bail) en date du 29 janvier 1993, la commune a donné le droit de pêche sur les étangs dont elle est propriétaire au lieu-dit « La ville » à la Fédération de pêche de la Drôme. Il convient de prendre en compte par avenant l'évolution environnementale du site depuis la signature de la convention et d'en proroger la date.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer l'avenant n°1 à la convention (dite bail) du 29 janvier 1993 avec le Fédération de pêche de la Drôme.

15- Signature convention médiathèque départementale/commune :

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département peut, par convention apporter son soutien à la bibliothèque municipale dans son action de développement de la lecture publique.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention avec le Département pour une durée de 10 ans concernant le partenariat entre la médiathèque départementale et la bibliothèque municipale.

16- Régularisation chemin des Chuiles :

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise foncière du chemin des Chuiles nommé depuis chemin du Raidillon, après enquête publique et information des propriétaires de parcelles contiguës, il convient de finaliser la régularisation par les actes d'achat et de vente des différentes parcelles.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :

- **fixer le prix du m² à 0.50 € HT (suite avis des Domaines)**
- **vendre :**
 - à Monsieur LAFITTE Nicolas la parcelle cadastrée AD 491 d'une superficie de 56 m² pour la somme de 28€
 - à Madame Stella SIMON :
 - * la parcelle cadastré AD 487 d'une superficie de 146 m² pour la somme de 73€
 - * la parcelle cadastrée AD 489 d'une superficie de 40 m² pour la somme de 20€
- **acheter :**
 - à Monsieur LAFITTE Nicolas :
 - * la parcelle cadastrée AD 475 d'une superficie de 203m² pour la somme de 101,50€
 - * la parcelle cadastrée AD 483 d'une superficie de 16m² pour la somme de 8€
 - * la parcelle cadastrée AD 486 d'une superficie de 104m² pour la somme de 52€
 - à Madame Stella SIMON :
 - * la parcelle cadastrée AD 480 d'une superficie de 137 m² pour la somme de 68,50€
 - * la parcelle cadastrée AD 481 d'une superficie de 254m² pour la somme de 127€
- **désigner l'étude de maître DIEVAL à Saint-Jean-en-Royans pour établir les actes correspondants et prendre en charge l'ensemble des frais afférents à ces actes.**

17- Signature convention plan St Jean :

Le stock de plan de la ville étant épuisé, **accord du conseil municipal à l'unanimité, pour confier par convention la production d'un plan mis à jour à la société AF communication.** Cette production se fera à titre gratuit pour la commune, elle sera financée par une régie publicitaire prise en charge par AF communication.

18- Tarif spécial location chalets camping municipal :

Suite à la demande des organisateurs, **accord du conseil municipal à l'unanimité (Monsieur Philippe GUEUNDJIAN, co-Président du Rugby Club, ne prenant pas part au vote) pour appliquer un tarif spécial pour la location des chalets au camping municipal, à savoir 93€ par chalet, pour la location du vendredi 20 au samedi 21 mai 2016 des 7 chalets pour l'école de rugby dans le cadre du tournoi de la raviole.**

19- Mise à jour commissions municipales :

Ajournée

.../...

20- Questions diverses :

- carte postale de remerciements des classes de l'école élémentaire parties en Lettonie dans le cadre des projets Erasmus. Les élèves de l'école ont accueilli également des élèves Allemands la semaine dernière.
- Monsieur Pedro CHINCHILLA informe le conseil de son inquiétude face à l'annonce de la fermeture de l'IME de saint-Thomas en Royans
-

Séance levée à 23h30.